ARMÉE DE L'AIR ATELIER INDUSTRIEL DE L'AERONAUTIQUE DE CUERS - PIERREFEU	***DEPARTEMENT ACHATS*** **COMPTE-RENDU DE** ☐ MISSION ☐ REUNION ☒ VISITE	**REFERENCE** **CR N° 01/0430/NP** **Page 1/4**

OBJET : **Conception, fourniture, installation et mise en service de systèmes de lignes de vie antichute destinés à sécuriser les opérations de maintenance sur ATL2 et E2C au profit de l'Atelier Industriel de l'Aéronautique (AIA) de Cuers-Pierrefeu.**

PROJET : Affaire n° 26172 - Consultation en ligne sur PLACE

P. JOINTES : /.

PARTICIPANTS :
AIACP : Yoann BUZON – Sébastien AUDASSO – Romuald GONZALEZ – Nadège PEYPE

DATES des visites: 13 et 14/10/2026 **LIEU : Site AIA CP**

SYNTHESE - FAITS MARQUANTS - RESUME D'AUTEUR

- Visite du site avant la remise des offres.

ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'INTERESSER D'AUTRES DIVISIONS DE L'AIA/CP

REDACTEUR : Nadège PEYPE **DATE ET VISA :** 19/10/2026

Nadège Peype

Destinataires : La Plateforme des Achats de l'Etat (La PL.AC.E) Affaire 26172

Ce document est la propriété de l'AIA-CP, il ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite.

COMPTE-RENDU

L'objectif de la visite par les sociétés est d'apporter des explications de manière à appréhender avec précision le besoin ayant pour objet :
« Conception, fourniture, installation et mise en service de systèmes de lignes de vie antichute destinés à sécuriser les opérations de maintenance sur ATL2 et E2C au profit de l'Atelier Industriel de l'Aéronautique (AIA) de Cuers-Pierrefeu ».

Ce compte rendu sera rendu contractuel au moment de la notification.

RAPPELS

Le projet comporte 2 tranches : 1 tranche ferme, et 1 tranche optionnelle.
Il est impératif que les candidats répondent aux 2 tranches.

Il est conseillé aux candidats de ne pas attendre le dernier moment pour remettre leur offre sur PLACE afin d'éviter tout probléme informatique.

QUESTIONS

Est-il possible de décaler la date de remise des offres ?
Réponse de l'administration : oui, la nouvelle date limite de remise des offres est fixée au 12/11/2026.

Pouvez-vous nous communiquer les plans des 2 bâtiments afin d'établir les études de structure et de capacité de charge demandées ?
Ainsi que les CMU des ponts roulants ?
Réponse de l'administration : oui, les plans des deux bâtiments vont être envoyés aux candidats ayant effectué la visite via PLACE.
Pont du AC513 : CMU = 3 500 Kg
Ponts du AC598 : CMU = 3 000 Kg chacun

Le système devra-t-il permettre l'utilisation du pont roulant et du système de sécurisation de manière simultanée?
Réponse de l'administration :
AC513 : un personnel doit pouvoir être sécurié sur un plot pendant qu'un autre utilise le pont roulant sur le deuxième plot.
AC598 : Oui, les opérations sur les voilures nécessitent l'utilisation du pont en même temps que la sécurisation du personnel.

Les opérateurs sont-ils amenés à se croiser lors de leurs tâches en hauteur ?
Réponse de l'administration :
Non

Combien d'opérateurs doivent être sécurisés simultanément ?
Réponse de l'administration : conformément à l'exigence 020 du paragraphe 3.3.2.3 du CCTP, le dispositif devra permettre la sécurisation en hauteur de 3 opérateurs simultanément.

Ce document est la propriété de l'AIA-CP, il ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite.

COMPTE-RENDU

Si le système de sécurisation proposé est amovible, une zone de stockage de ce système est-elle prévue dans les bâtiments ? si oui, quelles sont ses dimensions ?
A quelle fréquence doivent être utilisés ces systèmes de sécurisation du personnel ?
Réponse de l'administration :

- La zone de stockage sera étudiée en fonction du volume du système proposé. Toutefois, un système amovible, risquant d'augmenter le délai de mise en œuvre, n'est pas privilégié.
- Les opérations en hauteur sont d'environ 5 à 10 par an à l'AC513 et de 20 à 50 par an à l'AC598.

Peut-il y avoir des opérateurs qui travaillent simultanément sur la voilure de 2 plots contigüs ?
Réponse de l'administration :
Oui

Bât AC 513 : De quelle année date le pont roulant du bâtiment AC513 ?
Est-il prévu d'installer un 2ème pont roulant dans ce bâtiment ?
Réponse de l'administration :
Le pont roulant du bâtiment AC513 a été mis en service le 18/09/2015.
Non un 2ème pont n'est pas prévu dans ce bâtiment.

BAT AC513 La zone des ailes des avions doit-elle être sécurisée ? ou seule la zone radôme est concernée par le système de sécurisation de personnels ?
Réponse de l'administration :
La zone des ailes doit être sécurisé également tout comme la zone radôme.

BAT AC513 : est-il possible de supprimer le vieux système de chauffage (tuyaux marrons) accroché à la charpente (dans un but de gain de poids + gain de place entre la charpente et le pont roulant) ?
Réponse de l'administration :
Non, cela n'est pas envisageable à court terme. Des travaux seront entrepris dans 2 ans dans le cadre de la sortie du fuel mais en l'état et à ce jour, aucune modification n'est envisageable.

BAT AC513 : si nécessaire, sera-t-il possible de décaler les petits blocs répartiteurs de chaleur blancs installés au milieu du plafond en charpente en fonction de la solution envisagée ?
Réponse de l'administration :
Non, pour les mêmes raisons évoquées dans la réponse précédente.

Pouvez-vous donner les dimensions exactes des zones de tous les plots à couvrir par les systèmes de sécurité ?
Réponse de l'administration :

- AC598 :
 - Plot 1 à 3 : largeur 38m et longueur 30m
 - Plot 4 à 6 : largeur 12m et longueur 30m
- AC513 :
 - Plot 1 et 2 : largeur 25m et longueur 18m

Ce document est la propriété de l'AIA-CP, il ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite.

COMPTE-RENDU

Lors de la phase d'exécution, une nacelle est-elle prêtée par l'AIA CP?
Réponse de l'administration : non, les nacelles doivent être prévues par le titulaire du marché. La nacelle devra impérativement être électrique ou hybride (thermique interdit dans les hangars).

A quel moment l'opérateur doit-il s'accrocher au système de sécurité : au sol avant intervention sur l'aéronef ? ou lorsqu'il est en hauteur sur l'aéronef ?
Réponse de l'administration :
AC513 : Les opérateurs accèdent via une nacelle.
AC598 : En hauteur sur l'aéronef. Soit en sortant de l'avion par une issue de secours pour aller sur les ailes, soit depuis un échafaudage placé à côté de la zone de travail à atteindre.

Durant la phase relevés/étude, le titulaire aura-t-il l'autorisation de scanner les zones des hangars concernées dans le but d'obtenir une modélisation de la charpente ?
Réponse de l'administration :
Une demande sera à transmettre vers le service de sécurité pour valider l'intervention. Il faut aussi vérifier si une co-activité est possible : quels sont les risques du scanner (laser ?), les modes d'emploi (depuis le sol ?), les distances à respecter et l'impact sur les avions en cours de maintenance. Un plan de prévention devra régir toutes ces contraintes et prévoir les moyens de sécurité adaptés.

Nouvelle date limite de remise des offres : 12/11/2026 à 15 h 30
Toutes les questions peuvent être formulées via PLACE (plateforme des achats de l'Etat) à minima 8 jours avant la remise des offres.

Ce document est la propriété de l'AIA-CP, il ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite.